

Communiqué de presse – Les Lilas le 17 novembre 2017

20 novembre : journée internationale des droits de l'enfant

Journée de mobilisation des travailleurs sociaux pour rendre effectifs ces droits en France !

Le lundi 20 novembre, se déroulera la Journée Internationale des droits de l'enfant. Alors que la Convention Internationale de 1989 proclame le droit à l'éducation et à la protection pour les enfants, jamais ces droits n'ont été autant remis en cause par les politiques libérales des différents gouvernements.

En France, plus de 3 millions d'enfants, soit un sur cinq, vivent sous le seuil de pauvreté, 30 000 sont sans domicile, 9 000 habitent des bidonvilles, beaucoup sont en besoin de lieux d'accueil et de prises en charge spécifiques, éducatives ou thérapeutiques.

Dans de nombreux secteurs, il y a soit un dénigrement du travail d'accompagnement ou de prévention, soit la mise en place de dispositifs présentant la jeunesse comme un problème, rendant les familles seules responsables des difficultés de leurs enfants. Des dispositifs laissant à penser que par la contention, la mise à l'écart, les sanctions et le contrôle de plus en plus précoce des comportements, la société serait protégée.

La France est ainsi fréquemment visée par les observateurs pour la façon dont elle traite nombre d'enfants en situation de grande vulnérabilité, pour les violences exercées par l'État et les institutions sur les enfants.

Ainsi dans le domaine de la justice de mineur.e.s, c'est un nouveau tour de vis sécuritaire et une accélération de la politique de l'enfermement qui sont mis en place avec le projet de la création de 20 nouveaux Centres «éducatif» fermés au détriment d'une politique d'accompagnement éducative et non répressive.

Par ailleurs, l'alignement du droit des mineur.e.s sur celui des majeur.e.s est de plus en plus manifeste (885 mineur.e.s incarcérées au mois d'août 2017, record jamais atteint depuis 10 ans), contrairement à l'idée défendue par les conventions internationales d'une justice spécifique pour les mineur.e.s et d'une primauté des mesures éducatives sur le répressif.

La situation des Mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s est un véritable scandale. L'État et les nombres de collectivités territoriales se dérobent à leur devoir d'aide et de protection. Ces jeunes doivent être protégé.e.s, quelle que soit l'évaluation a posteriori de leurs âges, et pouvoir bénéficier au plus vite d'un accompagnement éducatif.

Un plan d'urgence augmentant significativement les capacités d'accueil pour ces mineur.e.s est nécessaire. L'ensemble des professionnel.le.s doit se mobiliser pour une politique humaine digne et pour le respect de leurs droits.

Alors qu'une partie de plus en plus importante de la population est confrontée à des phénomènes d'exclusion sociale et de précarité, gouvernement, législateurs et nombre d'élus locaux veulent instrumentaliser et réduire les fonctions des travailleur.e.s sociaux-les à des

tâches d'exécutant.e.s de politiques coercitives, comme à en bureaucratiser leur activité. Rompant ainsi avec l'éthique du travail social, fondée sur l'approche globale de la personne, le respect de son rythme, de son autonomie et de sa dignité, ils renforcent la stigmatisation, le contrôle social et le fichage des personnes les plus vulnérables, dont les enfants.

La FSU milite pour le droit à la scolarité pour tous les enfants jusqu'à 18 ans. La FSU revendique des moyens pour permettre à l'école d'accueillir tout enfant et notamment ceux en situation de handicap et /ou d'exclusion.

Il s'agit de renforcer le tissu social et répondre aux besoins sociaux, éducatifs et thérapeutiques, s'attacher à ce que chaque enfant puisse accéder aux droits sociaux fondamentaux qui favorisent son épanouissement.

Le 20 novembre la FSU, et ses syndicats nationaux du travail social et de l'Education, appellent à la mobilisation pour faire entendre les droits pour les jeunes et les familles, pour la défense des services publics de qualité sur tous les territoires (avec les moyens conséquents et une reconnaissance statutaire pour les personnels) et une politique d'aide sociale ambitieuse, respectueuse des droits des personnes.

Un enfant, comme toute personne, on ne le gère pas, on l'accompagne !